

HAUSSE DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ

Au cours des neuf dernières années, le coût des soins aux consommateurs a augmenté à un rythme annuel moyen de 3.7 percentiles, comparativement à une hausse moyenne de 2.9 percentiles de l'Indice des prix à la consommation. Cette comparaison figure au rapport publié par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro. Ce rapport traite des fluctuations du coût des soins au Canada, d'avril 1961 à avril 1970.

Le rapport a été préparé d'après les données sur les soins sanitaires, incluses dans l'Indice des prix à la consommation. Il démontre que, dans les divers secteurs de la santé, les augmentations les plus fortes, au cours des derniers douze mois, ont été relevées au chapitre du coût des soins d'optique (8.9 pour cent) et des honoraires des dentistes (6.8 pour cent). Les honoraires des médecins ne font plus l'objet d'enquêtes dans les provinces où des régimes publics d'assurance médicale ont été mis sur pied. Cependant, une hausse globale de 6.4 percentiles a été signalée au cours des quinze derniers mois, dans l'échelle des honoraires médicaux fixés par les associations médicales de neuf provinces, sauf le Québec.

Au cours des neuf dernières années, les honoraires des dentistes ont donc accusé la plus forte augmentation de la moyenne annuelle au chapitre du coût des soins, soit une hausse de 5.5 percentiles. Le coût des soins d'optique a augmenté, en moyenne, de 4.6 percentiles, tandis que le taux d'augmentation des honoraires des médecins était à 3.7 percentiles. Le coût des produits pharmaceutiques indique une légère baisse annuelle moyenne de 0.3 percentile. Le rapport indique toutefois que l'effet du prix des nouveaux médicaments d'ordonnance, mis sur le marché, ne figure pas à l'Indice.

Le taux des coûts hospitaliers est exclu de l'Indice des prix à la consommation depuis 1961, année où les régimes publics d'assurance-hospitalisation entraient en vigueur dans toutes les provinces. De 1961 à 1968, l'augmentation moyenne annuelle du coût des soins hospitaliers, par journée d'hospitalisation, était de 10 percentiles.

PREMIER POSTE DE TÉLÉVISION ÉDUCATIVE À PLEIN TEMPS

Le mois dernier, le premier poste canadien de télévision éducative à plein temps commençait à diffuser de Toronto, d'où il peut atteindre un auditoire de quelque 2,700,000 personnes dans le sud central de l'Ontario.

Le canal 19, qui présente des émissions scolaires et d'intérêt public, relève de l'Administration ontarienne des communications éducatives, établies récemment et qui, en fait, a remplacé le ministère ontarien de l'Éducation dans le domaine de la télévision éducative en vertu d'une loi votée en juin.

Bien que l'Administration soit un organisme autonome, elle fait rapport au gouvernement provincial par l'intermédiaire du ministre de l'Éducation, M. William Davis.

Inauguré le 28 septembre, le poste 19 fonctionne 13 heures par jour du lundi au vendredi et 5 heures les samedi et dimanche. En semaine, il y a des programmes scolaires pendant la journée et des programmes pour adultes en soirée. En fin de semaine, la programmation est surtout destinée aux adultes et au perfectionnement des enseignants.

Le poste 19 peut puiser à même ses réserves de 3,200 émissions, constituant quelque 3,500 heures d'écoute. La plupart ont été produites par l'ancien service de télévision éducative du ministère de l'Éducation; environ 95 pour cent de la programmation scolaire aura une teneur canadienne d'environ 68 pour cent.

PORTÉE ET AUDITOIRE

Desservant la région ontarienne dénommée *Golden Horseshoe*, qui va de St. Catharines à Oshawa, et dont Toronto est le centre, le poste 19 est à la portée d'un million d'élèves, soit presque la moitié de la population scolaire de la province. Cette région compte environ 2,200 écoles primaires et secondaires, cinq universités, de même que plusieurs collèges techniques et d'arts appliqués.

Le canal 19 est également à la portée d'environ un quart de la population ontarienne, mais il faudra un certain temps pour que la majorité des foyers soient en mesure d'en capter les émissions. Comme le poste utilise les ondes à hyperfréquence, il ne peut être syntonisé qu'au moyen d'antennes et d'appareils récepteurs appropriés, que la plupart des gens ne possèdent pas encore.

Toutefois, bon nombre d'abonnés des réseaux de câbles jouiront peut-être bientôt du canal 19. Au préalable, les exploitants de ces réseaux devront obtenir l'autorisation pertinente du Conseil de la radio-télévision canadienne, qui, croit-on, leur sera accordée. Entre-temps, il est convenu que toutes les entreprises de câbles de la région torontoise seront autorisées de façon provisoire à diffuser les émissions.

Si ces dispositions sont approuvées, presque un tiers des téléspectateurs de la région torontoise pourront capter les émissions du poste 19. L'envergure croissante du système de câbles permet d'espérer une amélioration sensible de la situation.

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'OAA (Suite de la p. 2)

de pays en voie de développement y participent. L'OAA devrait étendre ses activités à ce domaine et s'efforcer d'aider ou d'encourager les pays en voie de développement à participer au programme du *Codex Alimentarius*.